

**Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local**

**Ministère délégué auprès du ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la  
Décentralisation et du Développement Local, chargé de la Décentralisation et du  
Développement Local**

**Région de Nouakchott**

**Commission de Passation des Marchés Publics**

**Procès-Verbal n° 34/CPMP/RN/2024**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, Mercredi le 25 Décembre à 11h : 00mn GMT, s'est tenue une réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN) sous la présidence de son Président Mohamed Fouad Barrada, Président de la Commission de Passation des Marchés Publics (PRMP) de la Région de Nouakchott.

Les membres :

- |  |                              |   |
|--|------------------------------|---|
| - Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall, | Membre avec voix délibérante |   |
| - Aminata Lo,                            | Membre avec voix délibérante |  |
| - Chighaly El Mahjoub,                   | Membre expert                |  |
| - Mouna Mint/ Lehmad,                    | Membre expert                |  |

• **Examen de l'ordre du jour :**

L'ordre du jour de cette réunion porte sur le point suivant :

1. Examen de la lettre de la Présidente n° 1779 en date 23/12/2024 relative à la réactualisation du PPM en Décembre 2024.
2. Examen de la lettre de la Présidente n° 1779 en date 23/12/2024 relative à l'étude et approbation du dossier d'entente directe concernant la fourniture et installation de feux de signalisation intelligente pour 50 carrefours des trois lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) ;

• **Décisions :**

- 1- Après avoir discuté et examiné la Lettre de la Présidente de la Région de Nouakchott, relative à la réactualisation du PPM en mois de décembre, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott approuve ledit PPM réactualisé, en Décembre, et ordonne sa transmission à la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP) pour avis.

- 2- Après avoir discuté et examiné le rapport du PR-CPMP et le dossier d'entente directe, objet de la lettre précitée relative à la fourniture et installation de feux de signalisation intelligente pour 50 carrefours des trois lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott approuve ledit dossier et ordonne sa transmission à la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP) pour avis. Le montant du projet de marché approuvé est de **153 730 995** MRU TTC et droits douanes avec un délai d'exécution de 6 mois.

Les motifs justifiant le dossier d'entente directe se présentent ainsi :

Le projet de marché s'inscrit dans le cadre du programme intégré d'urgence visant à développer et à moderniser la ville de Nouakchott et accroître son attractivité et à faciliter les conditions de vie de ses habitants.

La société EEI a une expérience de 25 années dans le domaine des systèmes de feux, elle a démontré son expertise à travers divers projets similaires en Mauritanie et détient de ce fait l'exclusivité de l'installation des feux tricolores en Mauritanie. Par ailleurs, elle est liée à la Région de Nouakchott par un contrat en cours de maintenance des feux de circulation, conformément à la lettre n°145 du 29/03/2018 du Cabinet du Premier Ministre, renouvelant le contrat jusqu'en février 2028. Il s'agit dans ce cas d'un marché complémentaire d'un contrat en cours d'exécution.

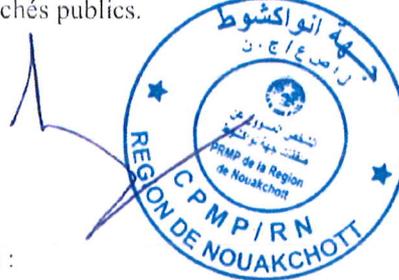
D'un autre côté, EEI ayant la maintenance des équipements de feux tricolores à Nouakchott permettra de garantir une continuité et une durabilité des installations. A cela s'ajoute la parfaite connaissance du contexte environnementale et socio-économique de la ville qui permettra la réalisation du projet à un moindre coût avec une meilleure qualité et en respectant les délais.

Dans cette perspective, et pour garantir le respect des délais ainsi qu'un service de qualité, la société EEI apparaît comme le partenaire idéal de l'autorité contractante pour accompagner ce projet prioritaire. Autant qu'elle pourra assurer la pérennité des équipements en les faisant entrer dans le patrimoine qu'elle doit maintenir dans la ville de Nouakchott.

Le présent PV sera publié conformément aux dispositions de l'article 62 du décret 2022-83 portant application du code des marchés publics.

• **Signatures**

**Mohamed Fouad Barrada – PR-CPMP**



Noms, fonctions et signatures des membres présents :

- Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall, Membre avec voix délibérante
- Chighaly El Mahjoub, Membre expert
- Mouna Mint/ Lehmad, Membre expert